

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mai, à 19 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 26 avril 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

26 avril 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

3 mai 2023

OBJET : Demande de
subvention auprès du
département au titre des
travaux de voirie.

230502-04

Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..PIRES..Mr
DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..
Mmes BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..
Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr
LIMOGES, Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr MALBET à Mme
LESCURAT, Mme DELERIS à Mr HAMELIN, Mme
FAUCHARD à Mme BERGERON, Mme COULANGEON à
Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO.



Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2023 est approuvé
(date de publication : 3 mai 2023).



Madame le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 28
janvier 2023 l'autorisant à solliciter une subvention auprès du
département au titre des travaux de voirie.

Elle indique que suite au renouvellement de notre marché, il
convient d'actualiser notre demande en termes de coût et de
choix de voies à retenir.

Il est ainsi proposé au conseil municipal la réalisation en 2023
de travaux sur les voies suivantes :

- Place du domaine de l'Etang,
- Rue Georges Sand,
- Rue Louis Pergaud,
- Rue Michel Bernard,
- Chemin des Boudaises,

Le montant estimatif des travaux s'élève à 86 214,50 € HT.

Le département prévoit une subvention pour ce type d'opération avec un taux de financement de 30 % du montant H.T des travaux avec un montant plancher des dépenses H.T fixé à 10 000 € et un montant plafond de 70 000 € HT pour les communes ayant une voirie DGF supérieure à 30 km.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Travaux	86 214,50€	Subvention 30% du montant HT des travaux avec un plafond de 70 000 € HT	21 000,00 €
		Autofinancement	65 214,50 €
Total	86 214,50 €		86 214,50 €

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la demande de subvention auprès du département au titre de la réalisation de travaux de voirie,
- Approuver le plan de financement tel que ci-dessus présenté,
- Autoriser madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du département

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé, **AUTORISE** madame le maire à solliciter la subvention auprès du département et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 mai 2023